



Compte rendu de la réunion de la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo du 25 avril 2012 – PLOUEC DU TRIEUX

Etaient présents :

Thierry BURLLOT, Président de la CLE
Sylvie COLOBERT, Communauté de Communes Leff Communauté
Guy CONNAN, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)
Laurent DABOUINEAU, Vivarmor Nature
Gilles DECLOCHEZ, SCOT Trégor Goëlo
Marie-Madeleine DE KERMEL, Syndicat départemental de la propriété privée rurale
Jean-François DELATTRE, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Patrice DRILLET, fédération des coopératives agricoles des Côtes d'Armor
Yves DROUMAGUET, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
René GUILLOU, SCOT du Pays de Guingamp
Yves GUILLOU, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM22)
Louis HAMON, Association UFC – Que choisir
Gilles HUET, Eau et Rivières de Bretagne
Pascal HUS, ONEMA
André ISMAEL, Marie de Mantallot
Jean-Paul LAMOUR, Association de Sauvegarde des Moulins de Bretagne
Sylvain LAVAUR, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)
Janine LE BECHEC, Communauté de Communes du Pays Rochois
Yves LE BIHAN, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
Jean-Paul LE CALVEZ, Communauté de Communes du Trieux
Xavier LE GAL, Coordonnateur du SAGE ATG
Yannick LE GUENNIC, Communauté de Communes du Kreiz Breiz
Vincent LE MEAUX, Conseil Général des Côtes d'Armor
Jean NICOLAS, Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor
Daniel SALAUN, Mission Inter Service de l'Eau (M.I.S.E 22)
Olivier SAMICA, Fédération Départementale des Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
Germain SOL DOURDIN, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)
Vincent TETU, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)
Julien TRAXEL, SMEGA / SMJGB

Etaient excusés :

Sylvain BALLU, CEVA
Yves CHESNOT, Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Jaudy
Josiane CORBIC, Conseil Régional de Bretagne
Jean-Jacques COTON, Communauté de Communes des trois Rivières
Philippe DELSOL, Conseil Général des Côtes d'Armor
Sylvie DETOC, Agence de l'Eau Loire Bretagne
Jean Pierre GIUNTINI, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)
Maurice GOARIN, CDC Paimpol Goëlo
Yannick HEMEURY, Comité Local des Pêches et des Elevages Maritimes
Patrick HERPA
Maurice LE BRANCHU, Fédération Départementale des Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
Serge LE DAFNIET, DIREN
Florence LE SAINT, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Jean-François RIOU, SDAEP
Préfecture de Région Centre (DREAL)
IFREMER

ORDRE DU JOUR

- Inventaire des projets dans le domaine de l'eau (POI)
- Programme 2012 du SAGE et des Bassins Versants
- La « continuité écologique »

En introduction Thierry BURLLOT présente Xavier LE GAL le nouveau coordonnateur du SAGE Argoat Trégor Goëlo depuis le 1^{er} mars 2012. Il insiste également sur la nécessité pour la CLE de construire avec la profession agricole un véritable projet de territoire.

- Inventaire des projets dans le domaine de l'eau (POI)

- Xavier LE GAL présente les projets 2012 de notre territoire pouvant entrer dans le cadre du « Plan Opérationnel d'Investissement » (POI). Ces projets, au nombre de 44, représentent un montant global estimé de 5,7 M € TTC. Ils couvrent les thématiques suivantes : assainissement, désherbage alternatif, ressource en eau, milieux aquatiques. Par ailleurs, un programme particulier, basé essentiellement sur des travaux d'assainissement, est mis en œuvre autour de la baie de Paimpol pour la reconquête de la qualité bactériologique des eaux côtières (enjeux liés à l'activité conchylicole).

- Jean NICOLAS s'interroge sur la manière dont le SAGE peut intervenir dans cet appel à projets. Thierry BURLLOT répond que cette année la CLE liste les projets du territoire du SAGE, mais, à terme, la CLE devra être en mesure de donner des avis sur les projets, et ce, en fonction des enjeux identifiés sur le territoire. Thierry BURLLOT ajoute que l'exercice consistera à prioriser pour «dépenser l'argent public là où les investissements seront les plus efficaces pour la qualité de l'eau ».

- Germain SOL DOURDIN demande si la CLE pourra donner un avis défavorable sur un projet. Thierry BURLLOT répond que non.

- Yves LE BIHAN souhaite connaître l'avancement des projets évoqués. Thierry BURLLOT souligne, qu'à ce jour, ces projets ne sont pas complètement financés.

- Yannick LE GUENNIC voudrait que la CLE affiche d'ores et déjà les ambitions de notre SAGE. Thierry BURLLOT répond qu'une note sera faite à l'attention du Conseil Régional.

- Daniel SALAUN attire l'attention sur le fait que certaines thématiques (milieux aquatiques) financées par la fiscalité bénéficient de fait de moins d'aides que les travaux d'assainissement financés sur un budget dédié à l'eau. Thierry BURLLOT ajoute qu'on doit se poser la question de financer de l'extension de réseau d'assainissement dû à un projet d'urbanisation ou préférentiellement se concentrer sur les « points noirs » identifiés.

- Patrice DRILLET s'étonne du coût important des études diagnostic du programme de la Baie de Paimpol. Xavier LE GAL lui répond que les montants affichés sont tout à fait compatibles avec les prix actuels du marché (passage caméra dans les réseaux notamment).

- Programme 2012 du SAGE et des Bassins Versants

- Vincent TETU présente les budgets 2012 des deux structures de bassins versants et quelques illustrations des actions sur le terrain (bocage, agricole, zones humides, hydromorphologie, ...) :

- SMEGA : 1 075 000 € TTC
- SMJGB : 880 000 € TTC

- Gilles HUET souligne le coût important du volet « cours d'eau ». Vincent TETU précise que ce budget inclut les actions, le fonctionnement et les études. Patrice DRILLET rappelle que l'on doit rester vigilant pour ne pas dériver sur des études à des coûts démesurés (par rapport aux actions).

- Germain SOL DOURDIN trouverait intéressant pour les prochaines années que les budgets des deux structures apparaissent sur un seul et même graphique. Thierry BURLOT ajoute qu'il serait pertinent de présenter également l'évolution des budgets des syndicats de bassins versants.

- Par rapport aux restaurations de zones humides, Patrice DRILLET et Yves DROUMAGUET insistent sur le fait que certains projets d'urbanisme se font encore sur des zones humides. Gilles HUET et Daniel SALAUN rappellent que la réglementation prévoit la possibilité de compenser uniquement dans le rare cas où le projet est reconnu d'utilité publique.

- René GUILLOU souligne le problème de la valorisation des zones humides de fonds de vallées. Sylvain LAVAUUR précise que les travaux de restauration se font dans le cadre d'un projet concerté de valorisation et de gestion agricole pérenne des parcelles ainsi restaurées.

- Continuité écologique

- Xavier LE GAL présente la liste des ouvrages « Grenelle » du territoire du SAGE et le contexte réglementaire s'y référant.

- Sylvain LAVAUUR présente la démarche et la méthode initiées prochainement sur le territoire du SAGE dans le but d'accompagner les propriétaires de seuils et de moulins. Une cellule de travail va être constituée (réunion programmée le 9 mai 2012) afin de proposer aux propriétaires une démarche cohérente et validée par le SAGE. Julien TRAXEL, recruté par les deux structures de bassins versants, assurera le suivi et l'animation de cette démarche sur le territoire du SAGE. Sylvain LAVAUUR présente également la composition pressentie du groupe de travail et insiste sur le fait que le propriétaire restera au centre de cette démarche d'accompagnement.

- Hubert CATROUX rappelle en préambule les différents raisons qui nous amènent à parler de continuité écologique sur nos cours d'eau. Par ailleurs, la FDPMA 22 encourage la démarche initiée et souligne son positionnement en tant qu'expert technique.

- Avant la diffusion du film présentant l'abaissement du déversoir du Houël à Plourivo, Hubert CATROUX insiste sur plusieurs points :

- il s'agit d'un exemple d'aménagement de déversoir,
- l'abaissement des déversoirs n'est qu'une solution parmi d'autres,
- les projets d'aménagement doivent être réfléchis :
 - au cas par cas,
 - en tenant compte du patrimoine bâti,
 - après étude de faisabilité et concertation.

- Jean Paul LAMOUR souligne l'importance d'associer les propriétaires de moulins à la démarche. Thierry BURLLOT ajoute que la démarche d'accompagnement choisie par le SAGE Argoat Trégor Goëlo va dans ce sens. Un courrier sera prochainement envoyé aux élus et aux propriétaires de moulins pour présenter la démarche. Olivier SAMICA ajoute qu'il est temps d'arrêter de colporter de fausses rumeurs quant à la continuité écologique.

- Gilles HUET souhaite que la démarche et la méthode d'accompagnement des propriétaires d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique (présentés par Sylvain LAVAUUR) fasse l'objet d'un vote de la CLE.

- René GUILLOU précise que la continuité écologique sera difficilement rétablie au droit de l'étang de Chatelaudren (chute d'eau de 9 m).

- Vincent LE MEAUX indique qu'il recevra, le lendemain, au Conseil Général une association des Côtes d'Armor de riverains et de propriétaires de moulins.

Au final, un vote à l'unanimité valide la démarche du SAGE Argoat Trégor Goëlo pour l'accompagnement des propriétaires de seuils et de moulins. Cette démarche sera basée sur :

- une réflexion au cas par cas,
- en tenant compte de tous les usagers (patrimoine bâti, kayak, pisciculteurs...)
- après étude de faisabilité,
- concertation,
- et validation en groupe de travail.

Dans tous les cas, le propriétaire restera au centre de cette démarche d'accompagnement.